

sous des images différentes; » *Ose*, xii, 10; tout ce que les Prophètes ont reçu l'ordre de faire doit être regardé comme une figure de ma venue. Elle est l'épouse du Sauveur, cette Ethio-pienne contre laquelle Aaron et Marie, le sacerdoce charnel des Juifs et la prophétie esclave de la lettre, élèvent des murmures qui offensent Dieu, *Num.* xii, et c'est elle qui dit dans le Cantique des cantiques: « Je suis noire, mais je suis belle, ô filles de Jérusalem. » *Cant.* i, 4. Au reste, puisque nous affirmons que tout ce qui a été ordonné aux Prophètes a été fait véritablement comme figure de l'avènement du Messie, c'est pour cela aussi que Jérémie, les reins ceints, vêtu d'une robe de femme, fit route à travers les habitants innombrables de l'Assyrie et de la Chaldée, ennemis acharnés des Juifs, afin d'aller jusqu'aux bords de l'Euphrate et d'y cacher sa ceinture, et qu'y étant revenu longtemps après, il la trouva si pourrie qu'elle ne pouvait plus servir à aucun usage. *Jérém.* xiii. Comment avait-il pu sortir et aller si loin, Jérusalem étant assiégée et entourée de toutes parts de retranchement, de fossés, de terrassements et de fortifications par les ennemis? Et néanmoins, ayant essayé une fois de sortir pour aller jusqu'au bourg d'Anathot, sa patrie, situé à trois milles de la ville, il fut pris à la porte même de Jérusalem, ramené aux princes, frappé de verges, comme traître, et jeté dans une prison.

10; ut quidquid propheta jubentur operari, ad meam referatur similitudinem. Cujus uxor Ethiopissa est, contra quam Aaron et Maria, carnale sacerdotium Judaeorum et prophetia littere serviens, musitant et offendunt Deum: *Num.* xii; quae dicit in Cantico canticorum: « Fusca sum et formosa, filium Jerusalem. » *Cant.* i, 4. Alioquin si omnia quae precipiuntur ob causas, ut in similitudinem fiant, vere facta contemnimus, ergo et Jeremias acinctus lumbi, vestimento muliebri, inter innumerabiles nationes et Assyrios atque Chaldaeos, gentes inimicissimas Judaeorum, ivit ad Euphratem, ut ibi abeunderet lumbare sum, et post multa tempora reversus, inventi illud computruisse quod nulli esset usui. *Jerem.* xiii. Quomodo exire poterat et ire tam longe, obessa Jerusalem, extractis pro circumum munitionibus, fossa, vallo, atque castellis? qui cum semel ad Anathoth viculum sumum in tertio milliario ab urbe situm voluisset exire, in porta captus (ut *captus*), et reductus ad principes, quasi proditor verberatus in carcere mittitur. Si illud in typo, quia fieri non

(10) Ita legit ms. Codex Clavianensis monasterii, quem secuti sumus. Aliud exemplar S. Maritimi a Campis, retinet diversam lectionem, nempe et oppositum in ipso exitu scrypalium. Id ipsum legitur in mss. codicibus S. Albini Andegavensi et S. Cyriacani nisi quod pro *scrypalium* legitur *scrypalium*. Erasmus maluit de suo ponere *additum* in ipso, etc., quod Marianus imitatur. Mar. — Nostri mss. *oppositum* vel *oppositum* legunt, quemadmodum et nonnulli penes Marianum.

Puisqu'il y a figure du Sauveur en ce que ceci ne peut se faire, il y a figure également en d'autres actions dont l'accomplissement semblait devoir couvrir de honte leurs auteurs. Quand Dieu ordonne, objectera-t-on, il n'y a pas d'action honteuse. A mon tour, je dis: Dieu n'ordonne jamais rien que d'honnête, et ce n'est pas son ordre qui fait honnête ce qui est honteux en soi. Nous savons que Dieu ne peut vouloir que ce qui est honnête, et il suit de là que tout ce qu'il ordonne est honnête.

Je me suis longuement étendu sur ces considérations préliminaires, pour résoudre d'abord une question des plus difficiles, et franchissant, avec l'aide de Dieu, cet écueil caché à l'entrée même de cette œuvre, faire voile vers des passages sûrs. Je n'ignore pas, mon bien cher Pamphilius, que beau nombre d'auteurs ecclésiastiques ont passé cette difficulté sous silence; parmi ceux qui ont tenté de l'expliquer chez les Grecs, je trouve Apollinaire, de Laodicée, qui, après avoir fait dans sa jeunesse, sur ce Prophète et sur les autres, de rapides commentaires, où il effleure le sens plutôt qu'il ne le développe, fut prié dans la suite d'écrire plus complètement sur Osée; ce livre est venu jusqu'en mes mains, et il est lui-même trop résumé pour pouvoir mener le lecteur à une intelligence parfaite. Origène a composé sur ce Prophète un petit traité, sous ce titre: « Du sens du nom

point, ergo et hoc in typo, quia si fiat, turpissimum est. Sed respondebis: Deo jubent, nihil turpe est; et nos dicimus: Nihil Deus precipit nisi quod honestum est, nec jubendo turpia, facit honesta quae turpia sunt. Sed quia scimus nihil Deum velle nisi quod honestum est, hoc praecipit quod honestum est.

Hec in principio proluximus sum locutus, ut difficillimum primum solveram questionem, et oblitum (a) in ipso exitu scrypalium Dei auxilio praetergrediens, ad fata decurrerem. Ceterum non ignoro, Pamphili charissime, a multis Ecclesiasticis praetermissam; et qui exponere sunt conati, apud Graecos reperit Apollinarem Laodicenum, qui cum in adolescentia scripturas sacras, quae in hoc et in aliis prophetis commentarios reliquisset, tangens magis sensus, quam explicans, rogatus est postea, ut in Osae plenius scriberet: qui liber venit in nostras manus; sed et ipse nimia brevitate ad perfectam intelligentiam lectorem ducere non potest. Origenes parvum de hoc propheta scripsit libellum, cui hunc titulum imposuit, *περὶ τοῦ πῶς διερμηνεύειν τὸν Ὀσῆν Ἰερραλίμ*,

d'Ephraïm dans Osée, » afin de prouver que tout ce qui y est dit contre Ephraïm doit être appliqué aux hérétiques; et un autre volume qui manque du commencement et de la fin. J'ai lu encore un traité fort long de Piéris, sur le commencement de ce Prophète, qu'il produisit la veille de la Passion de Notre-Seigneur, dans une éloquent improvisation. Eusèbe de Césarée a aussi discuté quelques points du Prophète Osée dans le dix-huitième livre de sa *Démonstration évangélique*. Enfin, il y a vingt-deux ans environ, lorsque j'étais à Alexandrie, à la prière de votre sainte et vénérable belle-mère, ou plutôt de votre mère — celui-là est le nom selon la chair, celui-ci selon l'esprit, — de Paule, qui eut toujours le plus ardent amour pour la vie monastique et les Ecritures, je vis Didyme, je fus souvent l'auditeur de cet homme, un des plus érudits de son temps, et je le priai de compléter ce qu'Origène n'avait pas fait, et d'écrire des Commentaires sur Osée; à ma sollicitation, il dicta trois livres sur ce Prophète, et aussi cinq livres sur Zacharie. Ori-

gène, en effet, n'a écrit que deux volumes sur Osée, abordant à peine la troisième partie du commencement du livre jusqu'à la vision des quadriges. Je dis cela, pour que vous sachiez quels ont été mes précurseurs dans le champ de ce Prophète. Toutefois, je vous le dis en toute simplicité, et non avec cet orgueil que ne cesse de me reprocher quelqu'un de ces amis qui s'acharnent contre ma réputation, je ne les ai pas suivis de tous points; j'ai été plutôt le juge que l'interprète de leurs travaux, j'ai émis ma manière de voir sur chaque chose, j'ai dit ce que j'ai pu apprendre de tel ou tel autre des maîtres hébreux, tant ces maîtres sont oiseaux rares chez eux, parce que tous s'appliquent à la recherche des plaisirs et des richesses, qu'ils ont plus de souci de leur ventre que de leur intelligence, et qu'ils se croient assez savants dès qu'ils ont pu, dans leurs officines de charlatanisme, se faire les détracteurs des œuvres de tous. Mais il s'en va temps de rapporter les paroles du Prophète et de discuter ce qu'il a écrit.

LIVRE I.

« Parole du Seigneur qui fut faite à Osée, fils de Béeri. » *Ose*, i, 1. La traduction des Septante est la même. La parole du Seigneur qui était au commencement avec Dieu le Père, la parole qui

était Dieu, fut adressée à Osée, fils de Béeri, afin de faire un Dieu du Prophète lui-même, conformément à ce que dit le Sauveur: « Si elle appellé dieux ceux à qui la parole de Dieu

hoc est, « quare appellatur in Osae Ephraim » volens ostendere quomodo contra eum dicitur, ad haereticorum referenda personam; et aliud volumen *ἀπορῆλον καὶ ἀπὸ δεύτου*, quod et capite caret et fine. Pieri quoque legi tractatum longissimum, quem in exordio hujus prophetae die vigiliarum Dominicarum passionis extemporali et disertio sermone profudit. Et Eusebius Caesariensis in octavo decimo libro *Ἐπιτομῆς καὶ ἀποδείξεως*, quaedam de Osae prophetae disputat. Unde ante annos circiter viginti duos, cum rogatus sancte et venerabilis socrus, imo matris tuae Paule (illud enim nomen carnis, hoc spiritus est: qui monasteriorum et Scripturarum semper amore flagravisset) esset Alexandria, vidi Didymum, et eum frequenter audivi, virum sui temporis eruditissimum, rogavique eum, ut quod Origenes non fecerat, ipse completeret, et scriberet in Osae Commentarios; qui tres libros, me petente, dictavit, quinque quoque alios in Zachariam. Nam et in ipsum duo tantum Origenes scripsit volumina, vix tertiam partem a principio libri usque ad visionem quadrigarum edis-

serens. Hae dico, ut noveris quos in prophetae hujus campo haberim praecursores: quos tamen, ut simpliciter et non superbe (sicut quidam meorum amicorum semper insibiliter) tuae prudentiae fatear, non in omnibus sum secutus; ut iudex potius operis eorum quam interpres existerem, dicereque quid mihi videretur in singulis, et quid ab Hebraeorum magistris vix uno et altero accepturum. Quorum et apud ipsos jam rara avis est, dum omnes delictis student et pecuniis, et magis ventris quam pectoris curam gerunt, et in hoc se doctos arbitrantur, si in tabernis medicorum de cunctorum operibus detrahant. Sed jam tempus est ut prophetae verba ponentes, ea quae scripta sunt disseramus.

LIBER PRIMUS.

Verbum Domini quod factum est ad Osae filium Beeri. *Ose*, i, 1. LXX similiter. Verbum Domini, quod in principio erat apud Deum Patrem, et Deus erat Verbum, factum est ad Osae filium Beeri, ut prophe-

était adressée, et que l'Écriture ne puisse être détruite, pourquoi dites-vous que je blasphemé, moi que mon Père a sanctifié et envoyé dans le monde, parce que j'ai dit que je suis Fils de Dieu? » *Joan. x, 33, 36.* Dieu fait ces dieux, il se trouve dans l'assemblée des dieux, il juge les dieux étant au milieu d'eux; *Psalm. lxxxii*; c'est lui qui est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; *Joan. i, et il dit aux Apôtres: « Vous êtes la lumière du monde; Matth. v, 14; de même, il est le Sauveur et il fait de son Prophète un Sauveur. Et, en effet, Osée, traduit en notre langue, veut dire Sauveur. C'est ce même nom que portait Josué, fils de Num, Num. xiv, avant que Dieu lui en eût donné un autre; il ne s'appelait pas, comme l'écrivent à tort les recueils grecs et latins, Ausé, qui est incompréhensible, mais bien Osée ou sauveur, nom auquel fut ajouté celui du Seigneur, pour qu'il s'appelât « Sauveur du Seigneur. » Ce sauveur est donc fils de Bééri, ou de « mon puits, » de ces puits que creusaient*

tam quoque Deum faceret, Salvatore dicente: « Si illos dixit deos ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura; quem Pater sanctificavit et misit in mundum, vos dicitis: Quia blasphemias; quia dixi: Filius Dei sum? » *Joan. x, 33, 36?* Ut quomodo Deus deos facit, et stat in synagoga decurum, in medio autem deos iudicant, *Psalm. lxxxii*, et cum ipse sit verum lumen, quod illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum, *Joan. i, ad apostolos loquitur: « Vos estis lux mundi; » Matth. v, 14;* sic et ipse Salvator prophetam suum faciat Salvatorem. *Osee enim in lingua nostra, salvatorem sonat; quod nomen habuit etiam Josue filius Num, Num. xiv, antequam ei a Deo vocabulum mutaretur. Non enim ut male in Græcis codicibus legitur et Latiniis? « Ause » dicitur est, quod nihil omnino intelligitur; sed « Osee, » id est « salvator; » et additum est ejus nomini Dominus, ut « salvator Domini » diceretur. Iste ergo salvator filius est « Beeri, » id est, « putei mei, » quos puteos fedit Abraham, Isaac et Jacob, et Allophylis eos semper conabantur obruere.*

(a) Totum hunc locum restitui ex ms. codicis S. Albini Andegavensis, cum depravatisime legatur in aliis mss. exemplaribus et in Erasmus editione. *MAR.* Pro *sedecium*, hoc et superiori versu, *quindecim* preferunt Palatini mss. qui et pari consono impressione olim lectionem ita continuant: *Cujus anno undecimo decem tribus, qui appellabatur Israel, captus sunt a Salmanassar rege Chaldæorum, et in Medorum montibus collocati. Post Achaz regnavit filius ejus Ezechias annis viginti et octo.* Ad hunc vero quo nunc est, modum, restituta, prius a Victorio facti, ejus de antiqua lectione hoc erat iudicium. *Falsam, inquit, et erroneam esse, dubio veretur nemini. Errores in ea conspiciuntur tres. Præterea, quod tempore Achaz decem tribus asserat captas, idque factum anno ejus undecimo: cum tamen illæ in captivitatem venerint sub Ezechia anno illius sexto, ut clare constat IV Reg. xviii, 9, his verbiis: Anno quarto regis Ezechia, qui erat annus septimus Osee filii Eze regis Israel, ascendit Salmanassar rex Assyriorum in Samariam, et oppugnavit eam, et cepit. Nam post annos tres, anno sexto Ezechia, id est, nono anno Osee regis Israel, capti est Samaria et transiit rex Assyriorum Israel in Assyrios, collocavitque eos in Itala, et in Babor fluvio Golan, in civitatibus Medorum. Secundus error, quod dicit Ezechiam regnasse annis viginti octo, cum tamen ille regnaverit viginti novem, IV Reg. xviii, 1, et II Paralip. xxxii, 2. Menda sacrorum, codicum ope sublata sunt in hunc modum: Post quem filius ejus Achaz regnavit annis similiter sedecim. Post Achaz regnavit filius ejus Ezechias annis viginti novem, ejus anno sexto, decem tribus, qui appellabatur Israel, cepti sunt a Salmanassar rege Chaldæorum, etc. Erratum primum facile sublatum est suo loco versiculo, qui inferius jacebat, repositis. Porro et Martinianus et ms. S. Albini Andegavensis asseruit. Vide Chronicon ad n. 1272.*

Abraham, Isaac et Jacob, et que les enfants de l'étrangère s'efforçaient sans cesse de détruire. *Genes. xxi, xxi, xxvi, xlvi.* Entre un puits et un lac ou citerne, il y a cette différence que les puits a les eaux intarissables qui coulent de la source de vie, tandis que la citerne, qui refroidit, n'a que des eaux venues du dehors, des eaux foraines. De là le langage de Dieu dans la bouche du Prophète Jérémie: « Ils m'ont abandonné, moi qui suis la source des eaux vives, et ils se sont crus des citernes qui ne peuvent pas garder l'eau. » *Jérém. ii, 13.* De cette source le Psalmiste fait gloire à Dieu: « La source, de la vie est en vous, et nous verrons la lumière dans votre lumière même. » *Psalm. xxxv, 10.* De là vient que certains pensent que Bééri doit s'interpréter par « ma lumière; » mais que la vraie traduction est celle qui a été donnée d'abord.

« Aux jours d'Ozias, de Joathan, d'Achaz et d'Ezechias, rois de Juda, et aux jours de Jéroboam fils du roi d'Israël. » *Osé. i, 1.* La traduc-

Ger. xvi, xxi, xxvi, xlvi. Inter puteum et lacum, id est cisternam, hoc interest quod puteus perpetuas aquas habet, de vivo fonte manans, cisterna, que refrigerat, aquas suas externas et adventicias possidet. Unde per Jeremiam prophetam loquitur Dominus: « Me derelinquent fontem aquarum vivarum, et foderunt sibi cisternas, que aquas non valent continere. » *Jerem. ii, 13.* De hoc fonte ad Deum Psalmista proclamavit: « Apud te est fons vite, et in lumine tuo videbimus lumen. » *Psalm. xxxv, 10.* Unde quidam putant « Beeri, » interpretari, « lumen meum; » sed superior vera translatio est.

« In diebus Ozias, Joathan, Achaz, Ezechia regum Juda, et in diebus Jeroboam filii regis Israel. » *Osé. i, 1.* LXX similiter. Azarias, qui vocatur et Ozias, de stirpe David regnavit in Jerusalem super duas tribus, que appellabantur Juda, annis quinquaginta duobus; cui successit in regnum filius ejus Joathan, qui et ipse regnavit annis sedecim; post quem filius ejus Achaz regnavit annis similiter sedecim (a). Post Achaz regnavit filius ejus Ezechias annis viginti no-

tion des Septante ne diffère pas. Azarias, qui portait aussi le nom d'Ozias, de la race de David, règne à Jérusalem sur les deux tribus appelées Juda, pendant cinquante-deux ans; il eut pour successeur au trône son fils Joathan, qui occupa seize ans, et qui fut remplacé, pendant seize ans encore, par son fils Achaz, dont le fils Ezechias à son tour régna pendant vingt-neuf ans. C'est la sixième année du règne d'Ezechias que les dix tribus d'Israël furent prises par Salmanassar roi des Chaldéens, et reléguées dans les montagnes de la Médie. Par là il est évident que c'est au temps des Prophètes ses contemporains Osée, Isaïe, Joël, Amos, Abdias, Jonas et Michée, que prit fin le royaume des dix tribus, qui avait duré deux cent cinquante ans, depuis son premier roi Jéroboam jusqu'à son dernier roi Osée. Au temps où Ozias commença de régner sur Juda, le roi d'Israël était ce Jéroboam, fils du petit-fils de Jéhu, à qui le Seigneur avait promis que sa race occuperait le trône pendant quatre générations, parce qu'il avait fait périr les deux rois impies de Juda et d'Israël. Ceci est dit pour vous montrer en peu de mots qu'Osée prophétisa avant et après la captivité d'Israël, qu'il la vit quand elle était près d'arriver, au moment où elle arriva et lorsqu'elle eut été accomplie, qu'il l'annonça quand elle était proche, qu'il en pleura les ca-

ves, cujus anno sexto decem tribus, que appellabantur Israel, captæ sunt a Salmanassar rege Chaldæorum, et in Medorum montibus collocatæ. Ex quo perspicuum est, prophetante Osæ, Isaia, et Joël, et Amos, et Abdia, et Joas et Michæ, qui præcipue ejus fuerunt, regnum decem tribuum esse finitum, quod a primo rege Jeroboam usque ad ultimum Osæ, permansit annis ducentis quinquaginta. Eo autem tempore, quo Ozias regnare cepit super Judam, super Israel (b) regnabat Jeroboam pronepos Jehu, cui Dominus repromiserat usque ad quartam generationem sobolem illius regnaturam, eo quod perensisset duos reges impios, Juda et Israel. Hoc dicitur ut libi breviter ostendamus, Osæ prophetam et ante captivitatem Israel et post captivitatem ejus vaticinatum, et tam vicinam quam præsentem et præteritam vidisse, et denuntiasset venturam, et luisse ingruentem, et in omendationem Judæ relictisse præteritam; quod in ipso propheta juxta historiam conabimur approbare. Ozias interpretatur

lamités présentes, et qu'il en rappela les maux passés pour l'amendement de Juda; c'est ce que je m'efforçai de prouver en rapportant les textes du Prophète à l'histoire. Ozias veut dire force du Seigneur; Joathan, consommation ou perfection du Seigneur; Achaz, vert; Ezechias, empire du Seigneur. Ceux-là régnaient sur le peuple de Juda, dont le nom signifie confession. Or, sur le peuple d'Israël, qui s'était fait des idoles et avait été séparé du peuple de Dieu, régnaient Jéroboam, qui se traduit par *chronisme*, c'est-à-dire temporalité ou retardement, parce qu'il aime le monde, aspirant à y demeurer longtemps, et qu'il crut cette vie éternelle, ne s'inquiétant que des choses d'ici-bas, et nullement des choses futures.

« Commencement de la parole du Seigneur dans Osée. » *Osé. i, 2.* Les Septante: « Commencement de la parole du Seigneur à Osée. » Comme, ainsi que nous l'avons déjà dit, on lit en tête d'autres Prophètes les noms d'Ozias, Joathan, Achaz et Ezechias, sous le règne desquels ils ont prophétisé, le texte déclare ici que le Seigneur parla d'abord dans Osée, entre tous ces Prophètes, à qui il s'adressa ensuite. Que le Seigneur parle dans Osée ou qu'il parle à Osée, ce sont deux choses toutes différentes. Dans Osée, ce n'est pas à Osée qu'il s'adresse, il parle aux autres par l'intermédiaire d'Osée; tandis que

« fortitudo Domini; » Joathan, « Domini consummatio, » atque « perfectio; » Achaz, « virtus; » Ezechias, « imperium Domini. » Hi regnabant in populo « Juda, » cujus nomen, « confessio, » est. Porro in Israel qui sibi idola fecerat, et a Dei populo fuerat separatiss, regnabat Jeroboam, qui interpretatur *ypocritæ*; id est, « temporalitas, » sive « mora, » quod mundum amaverit, et in ipso morari diu, vitam putaverit sempiternam, nequaquam futuris, sed presentibus delectatus.

« Præcipuum loquendi Domini [Vulg. *Dominus*] in Osæ. » LXX: « Præcipuum verbi Domini ad Osæ. » Quia, ut supra diximus, et aliis prophetis præfuerunt in titulo, Ozias, Joathan, Achaz, et Ezechias, quibus regnantibus prophetaverunt; ideoque nunc dicit quod inter omnes hos primum in Osæ Dominus sibi locutus, et postea ad cæteros. Aliud est autem loqui Dominum in Osæ, aliud ad Osæ. In Osæ, non ipsi loquitur Osæ, sed per Osæ ad alios; ad osæ vero loquens, ad ipsum significatur conferre sermo-

(a) Sine numero annorum legit ms. codex Monasterii Cluniacensis, quæ cæteris præferre non dubito, cum propter antiquitatem, tam propter elegantiam scripturam et accuratam maam quæ excerptus est. Alii legunt, *duodecim annis super Israel regnabat, quod falsum esse Marianus ostendit contra Erasmus.* Videtur eorundem editiones. *MAR.* — Iterum Palatini mss. cum olim impressis libris intererunt, *duodecim annis*, quæ duo verba Martinianus ad Cluniacensis mss. fidem expandit. Victorius satis habuit animadvertisse in nota: Hæc quoque, iniquis, velis lectio falsa: Pro *duodecim* enim legendum est, *vicicium septimum*, IV Reg. xv, 1: *Anno vicicimo septimo Jeroboam regis Israel regnavit Azarias filius Amasia regis Juda.* Eodem autem esse Oriam et Azariam nomen ambigit; si legerit IV Reg. xv et II Paral. xx.

s'il parle à Osée, cela veut dire qu'il s'entretient avec lui. D'autres interprètes ne veulent pas qu'Osée soit le premier de tous ces Prophètes, par cela seul qu'il est dit : « Commencement de la parole du Seigneur dans Osée; » cela montre, d'après eux, que ce qui suit fut exprimé par Dieu à Osée avant que celui-ci l'écrivit pour les autres.

« Le Seigneur dit à Osée : Allez, prenez pour votre épouse une femme de fornications. » *Osé. 1, 2.* Les Septante : « Le Seigneur dit à Osée : Allez, prenez pour votre épouse une femme de fornications. » Le mot hébreu *Zanuin* éveille à l'oreille la pensée, non d'une fornication, comme le croient la plupart, mais de nombreuses fornications. Ce qui montre que cette femme, que le Prophète prend pour épouse, s'est prostituée, non point une seule fois, mais fort souvent, en sorte que le Prophète, en l'acceptant pour compagne, a d'autant plus de patience qu'elle est plus souillée. Poursuivons.

« Et des enfants des fornications; parce que cette terre s'éloignera du Seigneur en entassant prostitution sur prostitution. » Voici la phrase sans ellipse : Prenez pour épouse une femme de fornications, et prenez pour vos enfants des enfants de fornications. On peut également entendre, et qu'il doit adopter les enfants engendrés antérieurement par cette femme dans la prostitution, et qu'il doit engendrer lui-même des enfants avec cette courtisane, qui méritent le nom d'enfants de la fornication en ce qu'ils

sont nés d'une prostituée. Il n'y a pas, pour nous tenir au pied de la lettre, à blâmer le Prophète d'avoir rappelé une courtisane à la pudeur; on doit, au contraire, le louer de l'avoir ramenée du mal au bien. Celui qui persévère dans le bien n'est pas souillé par le fait de s'être uni à un méchant; c'est le méchant qui devient bon, s'il suit les bons exemples. Par où nous voyons que le Prophète ne perdit pas sa pureté dans son union avec une prostituée, et, qu'au contraire, celle-ci reçut la pureté qu'elle n'avait pas, surtout lorsque le bienheureux Osée agit ainsi, non dans un sentiment de luxe et de concupiscence et par sa propre volonté, mais qu'il obéit au commandement de Dieu, afin que nous approuvions comme spirituellement accompli en Dieu ce qui a été, nous dit l'Écriture, charnellement accompli dans son Prophète. Dieu avait pris pour épouse la Synagogue, c'est-à-dire le peuple juif, esclave de la luxure et des plaisirs, à qui il disait par la voix d'Ezéchiel : « Et vous, courtisane, écoutez la parole du Seigneur, parce que votre sein a été déshonoré en Egypte; » *Ezech. xxiii, 3*; la synagogue qui se vautrait dans le sang et qui avait été souillée des pieds à la tête au point qu'il n'y avait aucune place de son corps, aucun de ses membres qui ne portât pas le stigmate de la honte. Voilà la femme que le Seigneur couvrit de son manteau, à qui il ouvrit ses bras, qu'il s'unirait étroitement, qu'il nourrissait de miel et d'huile et de la plus pure farine, qu'il revêtit des vête-

ments les plus riches, dont il entoura le cou de perles, dont il orna les oreilles d'or et de pierres précieuses, dont il rehaussa les bras de bracelets, afin qu'elle s'adonnât aux bonnes œuvres. Et néanmoins cette femme, méprisant les largesses et les bontés de son époux, et ne se souvenant pas de sa honte d'autrefois, suivit ses courtisans, les Chaldéens, les Assyriens et les Égyptiens, qui ont de grands corps. Au sujet de la figure du Sauveur et de l'Église, j'ai dit dans la préface qu'il avait pris pour femme une prostituée abandonnée jusque là au service des idoles. Si quelque contradicteur, notamment d'entre les infidèles, ne veut pas admettre en ceci un langage figuré et se moque du Prophète comme s'étant marié à une courtisane, opposons-lui des faits que la Grèce loue hautement et que les écoles des philosophes exaltent. Comment se peut-il qu'ils n'aient que des éloges pour ce Xénocrate, homme d'un rare savoir, parce qu'il pla au joug de la sagesse le plus luxurieux des jeunes hommes, Polémon, ivre et couronné de lierre au milieu de danseuses, de musiciennes et de femmes débauchées, et qu'il se retirait des honteux désordres de son adolescence pour en faire un philosophe plein de sagesse? Pourquoi portent-ils au ciel ce Socrate, parce que, du lieu infâme où Phédon, de qui Platon a pris le titre d'un de ses livres, était un instrument de plaisirs pour plusieurs, à cause de la cruauté et de l'avarice de son maître, le transporta dans l'Académie? Tout ce

vestibus pretiosissimis, posuit in collo ornamenta gemmarum, aureas oravit auro et lapide pretiosissimo, armillas quoque brachiis præbuit ut bonis uteretur operibus. Et nihilominus hæc contempta largitate et bonitate viri, prioris immemor turpitudinis, amatorum Chaldaeos et Assyrios et Ægyptios, qui magnarum sunt carnium, secuta est. De Salvatoris et Ecclesie typi in præfatione diximus, quod sumpsisset sibi uxorem fornicariam, quæ prius idolis luxuriam, nonnisi libidinis, non propria fecerat voluntate, sed Dei paruerat imperio, ut quod in isto carnaliter legimus, in Deo factum spiritualiter probaremus. Qui suscepit Synagogam, hoc est, populum Judeorum fornicationi et libidini servientem. Ad quem Dominus loquitur per Ezechielem : « Et tu, meretrix, audi verbum Domini : Fracta enim sunt in Ægypto mammae ejus; » *Ezech. xxiii, 3*; et volutabatur in sanguine, et fuerat polluta usque ad verticem, ut nulla pars corporis atque membrorum ejus esset, quod turpitudinis maculam non haberet. Operuit talem Dominus pallio, et suis junxit amplexibus, dedit ei mel et oleum et similia manducare, et induit eam

qu'ils pourrout répondre en faveur de ces maîtres de la philosophie, nous l'appliquons à la défense du Prophète. Voilà ce que nous avons à dire contre les infidèles et contre leurs pareils. Quant aux nôtres qui ont le désir de recevoir la vérité, faisons leur voir en quelques mots que, puisqu'il est dit : « Cette terre par ses fornications multipliées s'éloignera du Seigneur, » il s'agit moins de l'union du Prophète à une prostituée que de l'éloignement de tout le genre humain de l'alliance divine. On peut aussi, dès qu'il n'y a pas « toute la terre, » entendre ce texte de la Judée, ou encore spécialement de Samarie et Israël, c'est-à-dire des dix tribus, qui s'étaient séparées du Seigneur à l'époque où était tenu ce langage.

« Osée s'en alla donc, et prit pour femme Gomer fille de Debélaïm, qui conçut et enfanta un fils. Et le Seigneur dit à Osée : Appelez-le Jezraël, parce que dans peu de temps je visiterai pour le sang de Jezraël la maison de Jéhu, et je ferai cesser le règne de la maison d'Israël. » *Osé. 1, 3, 4.* Les Septante : « Il s'en alla donc et il prit pour femme Gomer fille de Debélaïm, qui conçut et enfanta un fils. Et le Seigneur dit à Osée : Appelez-le Jezraël, parce que dans peu de temps je vengerai le sang de Jezraël sur la maison de Juda, et je ferai cesser le règne de la maison d'Israël. » Les Prophètes émettent les promesses relatives à l'avènement du Christ et la vocation des Gentils après plusieurs siècles, de telle sorte qu'ils ne négligent pas leurs

de philosophia magistris responderint, nos ad Prophetæ defensionem referimus. Hæc adversum ethnicos et eos, qui ethnicorum sunt similes, dixerimus. Ceterum nostris, qui tamen volunt suscipere veritatem, illud breviter ostendamus, ex eo quod dicitur : « Quis fornicans fornicabitur terra a Domino, » non tam prophetam junctum esse meretrici, quam omne hominum genus a societate Domini recessisse. Potest quoque ex eo quod non est additum, « omnis terra, » nunc Judæa accipi, vel proprie Samaria et Israel, id est, decem tribus, que eo tempore quo hæc dicebantur, a Domino recesserant.

« Et abijt, et accepit Gomer filiam Debelaim; et concepit et peperit (Vulg. addit. et) filium. Et dixit Dominus ad eum : Voca nomen ejus Jezraël, quoniam adhuc medicum et visitabo sanguinem Jezraël super domum Jéhu, et quiescere faciam regnum domus Israel. » *Osé. 1, 3, 4. LXX.* : « Et abijt, et accepit Gomer filiam Debelaim; et concepit et peperit filium. Et dixit Dominus ad eum : Voca nomen ejus Jezraël, quia adhuc medicum et ulciscer sanguinem Jezraël super domum Juda, et quiescere faciam regnum domus Israel. » Propheta sic multa post secula de

nen. Alii autem non primum omnium prophetarum voluit fuisse Osée, ex eo quod dicitur : « Principium loquendi Domini in Osée; » sed ostendi quod hæc que sequuntur, primum ad Osée Dominus sit locutus.

« Et dixit Dominus ad Osée : Vade sume tibi uxorem fornicatorem. » *Osé. 1, 2. LXX.* : « Et dixit Dominus ad Osée : Vade, tolle tibi uxorem fornicatorem. » Verbum Hebraicum *zansum*, non « fornicariam » et « fornicatorem, » ut plerique estimant, sed « multas fornicatorem » sonat. Ex quo ostenditur mulier ista, quam Propheta sumit in conjugem, non semel, sed frequentius fornicatam, ut quanto illa sordidior est, tanto sit Propheta patientior, qui talem uxorem duxerit. Quodque additur :

« Ac (Vulg. Et fac tibi) filios fornicationum; quia fornicans fornicabitur terra a Domino. » *Osé. 1, 2. LXX.* : « Et filios fornicationis; quia fornicans fornicabitur terra post Dominum. » *Arab. 20105* subauditur : Sume tibi uxorem fornicatorem, et sume tibi filios fornicationum. Utrumque potest intelligi, quod et fornicaria priores [AL. prioris] de fornicatione susceptos recipiat filios, et ipse ex meretricis generet filios, qui idcirco fornicationis appellandi

contemporains, de peur de paraître les convoquer en assemblée pour autre chose que pour les instruire des choses qui sont près d'arriver, en se jouant d'eux à propos d'événements incertains et lointains. Par conséquent, cette Gomer, fille de Bebelaim, qu'Osée prend pour femme, qui conçoit et qui lui enfante un fils du nom de Jezebel, c'est-à-dire « semence de Dieu, » dont le sang est vengé par le renversement du royaume de Jéhu, qu'un erreur grossière a remplacé par Juda, doit être rapportée à la vocation des Gentils, de manière à convenir aussi au temps où il est dit qu'elle mit un fils au monde. Pour ne pas prolonger l'impatience du lecteur par de longs détours, je viens aux deux femmes d'Osée. L'une s'appelle Homer, est une prostituée, et met au monde trois enfants; d'abord Jezebel, puis une fille qui reçoit le nom de « Sans-Miséricorde, » et enfin un fils à qui est donné celui de « Non-mon-peuple; » l'autre est une femme adultère, qui est louée au prix de quinze pièces d'argent et une mesure et demie d'orge. Ces deux femmes sont l'image d'Israël et de Juda, des dix tribus qui étaient dans la Samarie, sous le roi Jéroboam, issu d'Ephraïm, et de Juda, gouverné à Jérusalem par des princes de la race de David. Ce sont les mêmes dont Zacharie a dit qu'elles avaient des ailes de huppe, de milan ou de héron, et qu'elles allaient dans la terre de Sennaar, où s'élevait Babylone. Ezéchiel les désigne sous les

noms de deux sœurs, Oola et Ooliba; se sont les deux verges qu'il réunit en une seule. Mais comme j'écris, non de longs volumes, mais des Commentaires, je réserve pour chaque contexte, et son lieu, les explications qui lui sont propres, et je borne la discussion au passage actuel. Gomer se traduit par consommée ou parfaite; d'autres pensent que ce nom signifie cuirasses; d'autres qu'il veut dire mesure ou aurtume, et ils seraient dans le vrai si le mot n'avait pas la lettre *G*. A Bebelaim répond masse de figes, dont il y a en Palestine une grande abondance et dont Isaïe prescrit de recouvrir la plaie du roi Ezéchias; IV *Reg.* II et *Isa.* xxxviii; ces masses de figes grasses, après les avoir arrangées comme pour former de grosses briques, on les foule et on les comprime, afin qu'elles demeurent longtemps saines. Par conséquent, Israël consommée dans la fornication et fille parfaite de la volupé, qui paraît suave et douce à ceux qui en usent, est prise pour femme par Osée, figure du Sauveur; et le premier enfant né d'elle est le Fils de Dieu, sous le nom de Jezebel, qui est une métropole des dix tribus, où fut mis à mort Naboth, dont le sang est vengé par Jéhu, qui détruisit la maison d'Achab et de Jezabel. Mais comme Jéhu lui-même, après avoir vengé le sang du juste, entra dans les voies de Jéroboam, fils de Nabath, qui avait poussé Israël à l'idolâtrie, en établissant des veaux d'or à Dan et à Béthel, III *Reg.* xii, il

adventu Christi et vocatione gentium pollicentur, ut presens tempus non negligant, ne concionem ob aliud convocatum non docere de his que instant [Al. stant], sed de iacertis ac futuris ludere videantur. Itaque et hæc Gomer filia Bebelaim, que ab Osæ uxor accipitur, et concipit ex eo, et parit ei filium nomine Jezebel, qui interpretatur semen Dei, in cuius sanguinis ultionem, regnum subvertit Jéhu, sive ut male error obtinuit, Juda, sic ad vocationem referenda est nationum, ut illi temporis congruat, sub quo filium generasse memoratur. Et ne longo tractatu lectoris aviditatem differam, due istæ mulieres quarum una vocatur Homer, et est meretrix, peritque tres liberos, primum Jezebel, secundam puellam, que vocatur absque misericordia, et tertium masculum, qui et ipse appellatur « non populus meus; » et altera mulier, que dicitur argenteis quindecim, et coro, et dimidio coro hordei, et vocatur adultera, referuntur ad Israel et ad Judam, id est, ad decem tribus que erant in Samaria sub rege Jeroboam, qui fuit de Ephraïm, et ad Judam, qui regnabat in Jerusalem de stirpe David. Hæ sunt due mulieres, que in Zacharia upape, sive milvi, sive horodi pennas habere dicuntur, et

ire in terram Sennaar, ubi Babylon condita est. Hæ mulieres sub nomine duarum sororum Oola significat et Ooliba; hæ in duabus virgibus, quas Ezéchiel in unam virgam sociat, demonstrantur. Et quia Commentarios, non lata volumina scribimus, singulis capitalis explanationes proprias in suis locis reservans, nunc tantum de presentis capitulo dispulsemus. Gomer interpretatur τετελευτημένη, id est, consummata atque perfecta; alii βοίεσσα, id est, toriens, significari putant. Sunt qui mensuram, sive amaritudinem suspicentur, qui (al. quod) recte dicentur, si Græc. litteram non haberet. Bebelaim παλάμη; sonat, quarum in Palestina permagna copia est, et quas Isaïas propheta ulceri Ezéchie regis iubeat apponi. IV *Reg.* II et *Isa.* xxxviii. Est autem massa pinguium caricarum, quas in morem laterum figurantes, ut diu illasæ permanerent, calcant atque compingunt. Igitur et Israel consummata in fornicatione atque perfecta filia voluptatis, que fruentibus suis videretur et dulcis, in typo Domini Salvatoris ab Osæ uxor accipitur; et primus ex ea Dei Filius generatur, id est, Jezebel; est autem civitas metropolis decem tribuum, in qua interfectus est Naboth (al. Nabutha.) ob cuius sanguinem suscitatur Jéhu, qui delevit domum

est annoncé que sa royauté sera renversée. Osée commença à prophétiser sous son arrière-petit-fils Jéroboam, remplacé sur le trône, à sa mort, par son fils Zacharie, que Sellum, issu d'une autre race, mit à mort après six mois de règne. IV *Reg.* xv. De là ces paroles de notre texte: « Encore un peu de temps, et je visiterai le sang de Jezebel, » c'est-à-dire le massacre de mon peuple, contre la maison royale de Jéhu, qui était en ce temps-là à la tête d'Israël. Et il n'y a pas lieu de s'étonner que la maison de Jéhu soit renversée, quand le royaume lui-même de la maison d'Israël ou des dix tribus va être complètement détruit peu d'années après. Depuis Zacharie, fils de Jéroboam, dont Jéhu fut le bisaïeul, jusqu'à la neuvième année du règne d'Osée, sous lequel les dix tribus furent emmenées en captivité, on compte quarante-neuf ans. Dès la fin tragique de Zacharie, qui fut le dernier roi de la race de Jéhu, les rois d'Assyrie s'emparèrent aussitôt de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé qui étaient au-delà du Jourdain; puis, de plusieurs villes de la Samarie, ensuite de tout Nephthali, et enfin de tout le reste des dix tribus. Au lieu de Jéhu, on lit Juda dans la Vulgate; je ne crois pas qu'il y ait en cela de la faute des Septante, c'est une maladresse des copistes qui, ne connaissant pas Jéhu, ont écrit Juda. La figure de Jezebel, race

de Dieu et de son sang vengé, se rapporte à la Passion de Notre-Seigneur, à cause de laquelle la prophétie annonce que seront renversés et la maison de Juda et le royaume de tout Israël. « En ce jour-là, je briserai l'arc d'Israël dans la vallée de Jezebel. » *Osé.* I, 5. Même traduction dans les Septante. Quand j'aurai vengé le sang de Jezebel sur la maison de Jéhu, et que j'aurai détruit le royaume d'Israël par la victoire des Assyriens, en ce jour et en ce temps-là je briserai toute la force de l'armée des Israélites dans la vallée de Jezebel. J'ai déjà dit que Jezebel, qui est près de Maximianopolis, était autrefois une ville florissante du royaume de Samarie, avec de vastes champs dans ses environs et une immense vallée qui a plus de dix mille pas d'étendue. C'est là que s'engagea le combat où les Assyriens taillèrent en pièces les dix tribus d'Israël, appelées Ephraïm à cause de Jéroboam, issu de cette tribu, qui le premier amena le schisme du peuple. Parfois on les appelle aussi Joseph, à cause du père d'Ephraïm; d'autres fois Samarie, autre ville, qui fut leur capitale, à laquelle plus tard Auguste César donna le nom d'Augusto ou Sébastie, et où furent ensevelis les os de Jean-Baptiste. Après la séparation des deux et des dix tribus, comme la plus grande partie du peuple suivit Jéroboam, l'ancien nom d'Israël demeura aux dix tribus, et à cause de

Achab et Jezabel. Verum quia et ipse Jéhu, ultor sanguinis iusti, ingressus est per vias Jeroboam filii Nabath, qui fornicari fecit Israel, et constituit vitulos aureos in Dan et in Bethel, III *Reg.* xii, regnum quoque ejus dicitur subvertendum; sub cuius pronepote Jeroboam propheta cepit Osæ; quo mortuo, filius ejus Zacharias successit in regnum; quem sexto mense imperii sui occidit Sellum de alia stirpe generatum. IV *Reg.* xv. Quam ob causam nunc dicitur: « Adhuc modicum, et visitabo sanguinem Jezebel, » id est, occisionem populi mei, super domum Jéhu regiam, que eo tempore præerat Israel. Nec mirum si domus Jéhu subvertatur, cum etiam regnum decem tribuum Israel, hoc est, decem tribuum post multos annos omnino sit delendum. A Zacharia enim filio Jeroboam, cuius atavus fuit Jéhu, usque ad nonum annum Osæ, sub quo decem tribus ductæ sunt in captivitatem, supputantur anni quadraginta et novem. Occisoque Zacharia, qui fuit ultimus de stirpe Jéhu, statim reges Assyrii ceperunt Ruben et Gad et dimidiam tribum Manasse, que erant trans Jordanem; et deinde multas civitates Samarie, et deinde totam Nephthali, ad extremum omnes reliquas tribus. Pro Jéhu in editione Vulgate legitur Juda; sed hoc mihi videtur non vitio Septuaginta interpretum, sed scriptorum inolevisse imperitia, qui

ignorantes Jéhu, quod magis tritum erat, scripserunt Juda. Typus autem seminis Dei, et ultio sanguinis ejus referatur ad Domini passionem, propter quam et domum Juda et regnum universi Israel dicitur subvertendum.

« Et in illa die conteram arcum Israel in valle Jezebel. » *Osé.* I, 5. LXX similiter. Quando ultus fuero sanguinem Jezebel super domum Jéhu, et regnum Israel, Assyrio vincente, delevero, tunc illa die et illo tempore conteram omnes robur exercitus Israel in valle Jezebel. Supra diximus Jezebel, que nunc juxta Maximianopolim est, fuisse metropolim regni Samarie prope quam sunt campi latissimi et vallis nimie vastitatis, que plus quam decem millium tenditur passibus. In hoc commissio certamine, ab Assyris cæsus est Israel, id est, decem tribus, que ob Jeroboam de tribu Ephraïm, qui primus schisma fecit in populo, appellatae sunt Ephraïm; interdum propter Joseph, qui fuit pater Ephraïm, vocatur Joseph; nonnumquam Samaria, et que ipsa altera urbs fuit metropolis decem tribuum, que postea ab Augusto Cæsare appellata est Augusta, id est, Σεβαστή, in qua ossa Joannis Baptistæ condita sunt. Post divisionem ergo duarum et decem tribuum, ob maximam partem multitudinis que Jeroboam secuta est nomen pristinum Israel remansit in decem tri-

la tribu de Juda, qui régna à Jérusalem, les deux tribus et ceux qui s'y joignirent furent appelés Juda. En même temps, la vérité de la figure s'explique : de même qu'à cause du sang de Naboth qui fut versé à Jezrael, la maison d'Achab fut détruite, pour l'accomplissement de la prophétie d'Elie, de même à cause du sang du vrai Jezrael, du Fils de Dieu, fut anéanti le royaume des Juifs. Dans tous les prophètes et particulièrement dans Osée, les dix tribus désignent les hérétiques, dont la multitude n'est que trop considérable, tandis que les deux tribus de Juda, où régnaient la race de David, jouent le rôle de l'Eglise. Par conséquent, l'arc des hérétiques, dont il est écrit : Les fils d'Ephraïm, bien qu'habiles à tendre l'arc et à en tirer, ont tourné le dos au jour du combat. » *Psalm. LXXVII*, 9, sera brisé dans la vallée de la race de Dieu, victorieuse des choses basses et terrestres.

« Gomer ayant conçu encore enfant une fille, et le Seigneur dit à Osée : Appelez-la Sans-Miséricorde, parce qu'à l'avenir je ne serai plus touché de miséricorde pour la maison d'Israël, et que je les oublierai d'un profond oubli. Mais j'aurai compassion de la maison de Juda, et je les sauverai par le Seigneur leur Dieu, et non par l'épée, ni par l'arc, ni par la guerre, ni par les chevaux ni par les cavaliers. » *Osé*, 1, 6, 7. Le Septante : « Gomer ayant conçu encore en-

fanta une fille, et le Seigneur dit à Osée : Appelez-la Sans-Miséricorde, parce qu'à l'avenir je ne serai touché d'aucune miséricorde pour la maison d'Israël, et que je serai leur ennemi le plus acharné. Mais j'aurai compassion des enfants de Juda, et je les sauverai par le Seigneur leur Dieu, et non par l'arc, ni par l'épée, ni par la guerre, ni par les chevaux, ni par les cavaliers. » Après que l'arc d'Israël a été rompu et brisé dans la vallée de Jezrael, et qu'il a été détruit le royaume des dix tribus qui ont été emmenées en captivité, ce n'est plus Jezrael ou la race de Dieu, ce n'est plus un enfant mâle qui naît ; c'est une fille, une enfant au sexe fragile, qui est exposée sans défense aux insultes des vainqueurs et qui s'appelle Sans-Miséricorde. Et en effet, elle a été emmenée captive, parce qu'elle était dépourvue de la miséricorde divine. Il faut remarquer les effets du courroux de Dieu. Il dit qu'il n'aura plus de compassion à l'avenir pour la maison d'Israël, qu'il les effacera de sa mémoire par un éternel oubli, et aujourd'hui encore ils sont en servitude sous les rois de Perse, et leur captivité n'a jamais eu de fin. Il promet au contraire sa miséricorde à la maison de Juda, et il annonce qu'il les sauverait par le Seigneur leur Dieu, soit qu'il les sauve par lui-même qui parle, soit que le Père les sauve par le Fils, selon le mot de l'Écriture : « Le Seigneur est la rosée du Sei-

labus ; et propter tribum Juda, que regnavit in Jerusalem, alia que tribus appellatae sunt Juda. Simulque typi veritas explicatur. Quomodo enim propter sanguinem Naboth (al. Nabutha), qui effusus est in Jezrael, delata est domus Achab, ut Elie vaticinium completeret ; sic propter sanguinem veri Jezrael, hoc est, seminis Dei, regnum destructum est Judaeorum. In omnibus quidem prophetis, sed praecipue in Osée, decem tribus referuntur ad haereticos, quorum multitudo maxima est ; duae autem tribus que appellantur Juda, Ecclesiae personam possident, quae sub stirpe David regnabant (al. regnant). Arcus igitur haereticorum, de quibus scriptum est : « Filii Ephraim intendentes, et mittentes arcum, conversi sunt in die belli, » *Psalm. LXXVII*, 9, confringetur in valle seminis Dei, de quo humilia et terrena senserunt.

« Et concepit adhuc, et peperit filiam, et dixit ei : Voca nomen ejus, Absque misericordia, quia non addam ultra misereri domui Israel ; sed oblivione obviscar eorum. Et domui Juda miserabor, et salvabo eos in Domino Deo suo, et non salvabo eos in gladio, et in arcu, et in bello, et in equis, et in equitibus. » *Osé*, 1, 6, 7. LXX : « Et concepit adhuc, et peperit filiam, et dixit ei : Voca nomen ejus, Absque misericordia ;

quia nequaquam addam ultra misereri domui Israel, sed adversans adversabor eis ; filiorum autem Juda miserabor, et salvabo eos in Domino Deo suo, et non salvabo eos in arcu, neque in gladio, neque in bello, neque in equis, neque in equitibus. » Postquam contritus est atque contractus arcus Israel, in valle Jezrael, et regnum decem tribuum destitutum, ita ut dicerentur in captivitate, nequaquam jam Jezrael, id est, semen Dei, nec masculini sexus filius nascitur ; sed filia, id est, femina fragilis sexus, et qua victorum patet contumelia, et vocatur Absque misericordia. Ideo enim captiva ducta est, quia misericordiam Dei non habuit. Et consideranda Domini indignatio. Quod nequaquam domui Israel se diat misereri ultra, sed eos de memoria sua aeterna oblivione dolere ; quia usque hodie Persarum regibus serviunt, et nunquam est eorum soluta captivitas. Domui autem Juda misericordiam pollicetur, et dicit, quia eos salvet in Domino Deo suo, vel in seipso qui loquitur, vel Pater salvet in Filio, juxta illud quod scriptum est : « Pluit Dominus a Domino. » *Gen. xix*, 24. Salvavit eos enim (al. etiam) quando Israel Assyriis traditus est, de manu Sennacherib, non in arcu et gladio et bello et in equitum multitudine, sed in suo robore, quando misit angelum, et percussit de

gneur. » *Genès. xix*, 24. Il les sauva de la main de Sennacherib, quand Israël fut livré aux Assyriens, et ce fut, non par l'arc, le glaive, les combats et la multitude des cavaliers, mais par sa force, en envoyant un ange qui extermina en une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens de l'armée de Sennacherib, *IV Reg. xiv*. Au figuré, nous disons que les Juifs, appelés Sans-Miséricorde à cause du sang du Fils de Dieu qu'ils ont versé en osant s'écrier : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants, » *Matth. xxvii*, 25, sont jusqu'à ce jour en servitude sous les Romains ; au contraire, la maison de Juda, ceux d'entre les Juifs qui ont confessé le Seigneur ont été sauvés, non par la force des armes, mais par l'Évangile de l'Église du Sauveur, en ce que, tandis que ceux-là, complètement dénués de la miséricorde, perdront leur royaume, l'Église les vainera par la force de son Dieu.

« Gomer ayant sévri sa fille appelée Sans-Miséricorde, conçut et enfanta un fils ; et le Seigneur dit à Osée : Appelez-le Non-mon-peuple, parce que vous ne serez plus mon peuple et que je ne serai plus votre. » *Osé*, 1, 8, 9. Même traduction dans les Septante. Ce peuple qui avait porté le nom de race de Dieu s'étant changé en une femme, et ayant été mené en captivité à

cause de sa faiblesse et parce qu'il n'avait plus la miséricorde qu'il avait offensée, ce n'est pas un garçon, c'est une fille qu'on sévri ; il n'y a en lui plus rien de viril. L'enfant qu'on sévri est éloigné de la mère, il ne se nourrit plus du lait de son sein, il cherche son soutien dans les aliments étrangers. C'est ainsi qu'Israël, repoussé loin du Seigneur, entouré des misères de la captivité, nourri à Babylone d'aliments impurs, n'est plus appelé le peuple de Dieu ; il est, sous le poids de la sentence éternelle, une nation étrangère, il est Non-mon-peuple, il est rejeté à jamais. Ce passage, nous pouvons l'entendre, d'une part, de tout le peuple juif, qui, à cause de son crime envers le Fils de Dieu, a été livré à la captivité, après avoir perdu son royaume et sa patrie et ne porte plus le nom de peuple de Dieu ; et d'autre part, l'appliquer aux hérétiques. Que si quelque interprète ami des querelles, au lieu de souscrire à nos explications, veut qu'une courtisane du nom de Gomer, fille de Debelaim, ait vraiment enfanté deux fils, son premier et son troisième enfant, et une fille en second lieu, et prétend que l'Écriture doit être entendue à la lettre, qu'il nous dise comment il expliquera lui-même dans Ezéchiel l'ordre donné à ce prophète de porter les iniquités de la maison d'Israël ou des dix tribus, et de dormir pendant trois cent quatre-vingt-dix jours sur le même côté gauche, bien que les Septante ne portent que cent quatre-vingt-dix

exercitu Sennacherib regis Assyriorum una nocte centum octoginta quinque millia. *IV Reg. xiv*. Juxta typum dicimus, eos qui propter sanguinem seminis Dei vocantur Absque misericordia, et deinceps ameni sunt : Sanguis ejus super nos et super filios nostros. » *Matth. xxvii*, 25. hucusque servire Romanis. Domum autem Juda, eos videlicet ex Judaea, qui Dominum sunt confessi, non in exercitu fortitudine, sed in Evangelii predicatione salvatos. Quod in Israel et Juda tam juxta historiam, quam juxta typum, interpretati sumus, referamus ad haereticorum concubula et ad Ecclesiam Domini Salvatoris, quod, illis absque misericordia derelicta, regnumque perditum, Ecclesia Dei sui virtute superavit.

« Et ablativum tam que erat absque misericordia ; et concepit, et peperit filium, et dixit : Voca nomen ejus, Non populus meus, quia vos non populus meus, et ego non ero vester. » *Osé*, 1, 8, 9. LXX similiter. Qui vocabatur semen Dei versus in feminam (al. feminam) et propter inbecillitatem virium offensamque Dei ductus in captivitatem, quia Domini misericordiam non habebat, nequaquam ablativus dicitur, sed ablativa ; viri enim jam robur amiserat, qui ablativus, recedit a matre, parentis lacte non

vescitur, alimentis sustentatur externis. Ita et Israel projectus a Domino, et captivitate circumdatus angustiis, atque in Babylone cibis sustentatus immundis, vocatur non populus Dei, et terra gentis alienae ferit sententia, ut dicitur non populus meus, et abjicitur (al. abductus) in perpetuum. Quod recte intelligere possumus, et in omni populo Judaeorum, qui propter offensam seminis Dei captivitate traditus, regnum perdidit et provinciam, appellaturque non populus Dei ; et in persona haereticorum. Si quis autem contentiosus interpret non licet recipere ista, quae diximus, sed meretricem nomine Gomer filiam Debelaim, primum et tertium masculos, secundam, quae media est, feminam intellexit procreasse, hoc volens Scriptura sonare quod legitur, respondet quomodo in Ezéchiel illud exponit, ubi jubetur a Domino portare iniquitates domus Israel, id est, decem tribuum, et trecentis nonaginta diebus in uno latere sinistro dormire perpetuo, licet in LXX centum et nonaginta scripti sunt, et dormire ita ut nunquam evigilet, nec multo latius, nisi forte sapore satietus paululum aperuerit oculos ad sumendum sordidissimum cibum subcineritium panis, qui de frumento, et hordeo, et faba, et lente, et nillo coctus sit in hu-

jours, et d'être couché de telle sorte qu'il ne doit jamais changer de côté et ne s'éveiller que par lassitude du sommeil, et pour ouvrir quelques instants les yeux afin de prendre comme nourriture de ce pain repoussant fait de farine de blé, d'orge, de fèves, de lentilles et de millet et cuit sous la cendre couverte d'excréments humains. La nature ne souffre pas qu'un homme quel qu'il soit demeure toujours couché sur le même flanc pendant trois cent quatre-vingt-dix jours. Et le Seigneur dit ensuite à Ezéchiel : « Vous prendrez les iniquités de la maison de Juda, et vous dormirez sur le côté droit pendant quarante jours. » Ces jours sont comptés pour les années, pendant lesquelles Israël et Juda sont assiégés et retenus ensuite dans la plus longue des captivités, au point qu'enchaînés et immobiles ils ne puissent pas se retourner d'un côté sur l'autre. Puisqu'on ne peut prouver que ces faits et d'autres semblables, que nous lisons dans les Écritures saintes, ne se sont pas accomplis à la lettre, et qu'on est obligé de les expliquer par un sens caché qu'ils ont, il en est de même de la prostituée et de l'adultère, unies au prophète ou gardées auprès de lui : elles indiquent, non pas une honteuse union dans la prostitution, mais des mystères réservés pour l'avenir.

« Or, le nombre des enfants d'Israël sera comme celui du sable de la mer, qui ne peut ni se mesurer, ni se compter. Et il arrivera que dans le lieu où on leur avait dit : Vous n'êtes point mon peuple, on leur dira : Enfants du

mano stercore. Hoc enim rerum natura non patitur, ut quisquam hominum per trecentos nonaginta dies in uno semper latere dormiat. Et cursus, inquit : « Suscipies iniquitates domus Juda, et diebus quadraginta dormies in latere dextro. » Hi autem dies pro annis supputantur (al. *supputantur*), quibus Israël et Juda obsidione et captivitate longissima detinentur, ita ut vicini et immobiles, de altero in alterum latus se versare non possint. Si illa et cetera his similia, que in Scripturis sanctis legimus, facta non potuerit approbare, sed aliud quid significare conderit ; ergo et meretrix ista mulier, et alia adultera mulier, que aut prophete jugabantur, aut servabantur a propheta, non turpem stupri conjunctionem, sed sacramenta indicant futurorum.

« Et erit numerus filiorum Israël quasi arena maris, que sine mensura est, et non numerabitur. Et erit in loco ubi dicitur eis : Non populus meus vos, dicitur eis : Filii Dei viventes. Et congregabuntur filii Juda, et filii Israël pariter, et ponent sibi met caput unum, et ascendent de terra, quia magnus est dies Jezrael. » *Osé. 1, 10, 11. LXX.* « Et erit numerus

Dieu vivant. Après cela, les enfants de Juda et les enfants d'Israël se rassembleront ensemble ; ils se choisiront un même chef, et ils s'élèveront de la terre, parce que le jour de Jezrael est grand. » *Osé. 1, 10, 11.* Les Septante : « Or, le nombre des enfants d'Israël sera comme celui du sable de la mer qu'on ne mesure pas et qui ne peut se compter ; et il arrivera qu'au lieu où il leur a été dit : Vous n'êtes pas mon peuple, ils seront appelés enfants du Dieu vivant. Les enfants de Juda et les enfants d'Israël se réuniront en même temps, et ils établiront sur eux un seul prince, et ils s'élèveront de la terre, parce que le jour de Jezrael est grand. » Nous avons lu comment Israël avait été rejeté et comment Israël, dont le nombre, comme celui du sable de la mer, ne devait pas pouvoir se mesurer, mais qui ne serait plus à l'avenir le peuple de Dieu, avait été condamné pour toujours par le courroux de Dieu. Nous apprenons maintenant comment les enfants de Juda et les enfants d'Israël se rassemblent en une même société et se donnent un seul chef ou un seul prince ; comment ils s'élèvent de la terre, et au lieu où il leur fut dit auparavant : Vous n'êtes pas mon peuple, ils sont appelés enfants du Dieu vivant, ce qui a lieu parce que le jour de Jezrael est grand. A celui qui hésite et qui flotte entre diverses opinions, s'offre cette thèse de l'apôtre Paul adressée aux Romains : « Que dirons-nous, si Dieu voulant montrer sa juste colère et faire éclater sa puissance, souffre avec une patience extrême les vases de colère pré-

filiorum Israël sicut arena maris, que non numerabitur, nec numerari potest. Et erit in loco ubi dicitur eis : Non populus meus vos, vocabuntur filii Dei viventes. Et congregabuntur filii Juda, et filii Israël simul ; et ponent sibi principatum unum, et ascendent de terra, quoniam magnus est dies Jezrael. » Legimus abjectionem decem tribuum, et non mensurabilem decem tribuum. Nunc dicimus quomodo filii Juda, et filii Israël pariter congregentur, et ponant sibi caput unum sive principatum (al. *principatum*), et ascendant de terra, et in loco ubi prius dicebatur : Non populus meus, appellerentur filii Dei viventes, et hoc fieri, quia magnus sit dies Jezrael. Ambigenti et in variis sententiis fluctanti illud occurrit Pauli apostoli ad Romanos scribentis : « Quod si volens Deus ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia a vasa ire apta in interitum, ut ostenderet divitiis glorie sue in vasa misericordie, que preparavit in gloriam, quos et vocavit nos non solum ex Judæis, sed etiam ex gentibus, sicut in Oséo dicit : Vocavi non plebem meam,

parés pour la perdition, afin de faire paraître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde qu'il a préparés pour la gloire, sur nous, qu'il a appelés non-seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils, selon ce qu'il a dit dans Osée : J'appellerai mon peuple ceux qui n'étaient point mon peuple, et l'objet de ma miséricorde ceux à qui je n'avais point fait miséricorde. Et il arrivera que dans le même lieu où je leur avais dit autrefois : Vous n'êtes point mon peuple, ils seront appelés les enfants du Dieu vivant. Et pour ce qui est d'Israël, Isaïe s'écrie : Quand le nombre des enfants d'Israël serait égal à celui du sable de la mer, il n'y en aura qu'un petit reste de sauvé. Car Dieu dans sa justice consumera et retranchera son peuple ; le Seigneur fera un grand retranchement sur la terre. Et comme le même Isaïe avait dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne nous avait réservé quelques-uns de notre race, nous serions devenus semblables à Sodome et à Gomorre. *Isa. 1, 9.* Que dirons-nous donc à cela, sinon que les Gentils qui ne cherchaient pas la justice, ont embrassé la justice, et la justice qui vient de la foi, et que les Israélites au contraire, qui recherchaient la loi de la justice, ne sont point parvenus à la loi de la justice ? *Rom. ix, 22 et seqq.* Ainsi le saint apôtre, s'emparant du témoignage du prophète Osée et l'appliquant à la vocation des Gentils et à la foi de ceux d'entre les Juifs qui ont voulu croire, nous a ôté toute difficulté d'interprétation ; il nous a

montré qu'en Israël se rangent les douze tribus, c'est-à-dire tout le peuple des Juifs, et en Juda, ceux d'entre les Gentils qui confessent le Seigneur Jésus. Que si un interprète étranger à la foi de Jésus-Christ, repoussant l'autorité du Nouveau Testament et suivant la tradition des circoncis, répondait que les enfants de Juda et les enfants d'Israël, ce sont les deux et les dix tribus dont j'ai parlé souvent, nous souscirions à cela même, prêts à montrer que notre foi n'en peut nullement souffrir. Mais après que le nombre des enfants d'Israël, égal au sable de la mer, aura été dispersé dans le monde entier, et que la multitude du peuple aura dépassé toute supputation, alors Israël, captif aujourd'hui même et qui jusque-là aura été appelé Sans-Miséricorde et Non-mon-peuple, aura le pouvoir d'entrer en concorde avec les deux tribus, Juda et Benjamin, dont la majeure partie a cru en Jésus-Christ, afin que la foi donne un même esprit à ceux qui sont séparés en deux corps, et qu'ils se donnent une même tête, prince unique, dont Ezéchiel a écrit : « Mon serviteur David sera au milieu d'eux comme leur seul prince, et ils ressusciteront comme des morts revenus des enfers. » *Isa. xxxiv, 24.* c'est-à-dire Juda et Israël ressusciteront qui étaient morts dans l'incorruptibilité. Tout cela arrivera, parce qu'est grand le jour de la race de Dieu, qui est le Christ. Par là il est évident que le sang de Naboth le Jezraélite a précédé en figure, afin que la vérité fut accomplie en Jésus-Christ. C'est dans celui-ci et

plebem meam, et non misericordiam consecutam, misericordiam consecutam. Et erit in loco ubi dicitur eis : Non plebs mea vos, ibi vocabuntur filii Dei vivi. Isaïas autem clamant pro Israël : Si fuerit numerus filiorum Israël tanquam arena maris, reliquie salva fient. Verbum enim consummans et brevians in equitate, et sicut per brevium facit Dominus super terram. Et sicut prædixit : *Isaïas 1, 9* : Nisi Dominus Sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorra similes fuissetis. Quis ergo dicemus : Quod gentes que non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam ; justitiam autem que ex fide est ; Israël vero sectans legem justitie, in legem justitie non pervenit ? » *Rom. ix, 22, seqq.* Igitur beatus apostolus Oséo prophete assumens testimonium, et exponens illud super vocatione gentium, et eorum fide qui ex Judæis credere voluerunt, omnem nobis difficultatem interpretationis abscedit, asserens Christi temporibus esse completum, ut scilicet in Israël eligantur duodecim tribus, hoc est, omnis populus Judæorum, et in Juda hi qui ex gentibus Jesum Dominum confitentur. Si qui autem alienus a fide Christiani, et non recipiens auctoritatem

novi Testamenti, sed de numero circuncisionis, responderit filios Juda et filios Israël duas tribus sonare et decem, de quibus crebro diximus, et in hoc dantes manus, nihil fidei nostre nocere monstrabimus. Sed postquam fuerit numerus filiorum Israël quasi arena maris in toto orbe dispersis, et omnium supputationem vicierit populi multitudo, tunc habebit licentiam Israël, qui hodie quoque captivus est, et qui prius dicebatur absque misericordia, et non populus meus, cum duabus tribubus, id est, Juda et Benjamin, quarum magna pars in Christum credidit, inter concordiam, ut corporibus separatis jungat fides, et unam sibi caput ponat et principem, de quo scripsit Ezéchiel : « El princeps unus in medio eorum, David servus meus, et resuscitabuntur quasi ab inferis mortui. » *Ezech. xxiv, 24.* Juda scilicet et Israël qui in infidelitate mortui erant. Et hæc omnia fiunt, quia magnus est dies senitis Dei, qui interpretatur *Christus*. Ex quo perspicuum est, ideo in Uyo Naboth fal. *Nabothæ* Jezraëlitis sanguinem processisse, ut veritas completeretur in Christo. In hoc enim et non in illo magnus est dies Jezrael, de quo dicitur : « Hæc est dies quam fecit Dominus ; exultemus et late-

non dans celui-là qu'est grand le jour de Jezrael, dont il est dit : « C'est ici le jour qu'a fait le Seigneur ; réjouissons-nous donc en ce jour et soyons pleins d'allégresse. » *Psalm. cxvii, 24*. Voici le sens de la troisième interprétation que nous avons indiquée et qui rapporte Israël aux hérétiques et Juda aux fidèles de l'Eglise : Après que le Seigneur sera venu régner dans sa gloire, ces hérétiques, qui étaient auparavant appelés Non-non-peuple, seront appelés enfants du Dieu vivant, lorsqu'ils auront été réunis à Juda, c'est-à-dire à l'Eglise de Dieu, qu'ils auront la même tête qu'elle, Jésus-Christ, qu'ils se seront élevés de la terre au-dessus des conceptions terrestres et du sens littéral, et qu'ils auront reçu le grand jour de la race de Dieu. Au lieu de Sans-Miséricorde, quelques exemplaires portent Non-Aimée ; mais ceux qui disent Sans-Miséricorde sont plus près de la vérité, surtout parce que par distinction d'avec Israël, dont il n'a pas de compassion, Dieu ajoute : « Au contraire, je ferai miséricorde à la maison de Juda. »

« Dites à vos frères, mon peuple, et à votre sœur, qui a reçu miséricorde. » *Ose. II, 1*. Les Septante : « Dites à vos frères, mon peuple, et à votre sœur, qui a reçu miséricorde ! » Puisqu'il est si grand le jour de Jezrael, où Juda et Israël auront un même prince, et où, au lieu d'être dit à Israël : Vous n'êtes pas mon peuple, ils seront au contraire nommés enfants du Dieu vivant, ne désespérez donc pas du salut des dix

tribus, ô hommes de la tribu de Juda, mais exhortez-les chaque jour à la pénitence et par paroles et par prières et par lettres, parce qu'ils sont appelés votre frère et votre sœur : votre frère, dès qu'il est dit « mon peuple, » et votre sœur, dès qu'il est dit « qui a obtenu miséricorde. » Autre sens : Vous qui croyez en Jésus-Christ et qui avez été rassemblés tant d'entre les Juifs que d'entre les Gentils, dites aux branches brisées et au peuple d'autrefois qui a été rejeté : Mon peuple, parce qu'il est votre frère, et objet de miséricorde, parce qu'il est votre sœur, parce que lorsque sera entrée la plénitude des Gentils, alors tout Israël sera sauvé. *Rom. xi, 25*. Il nous est encore ordonné de ne pas désespérer entièrement des hérétiques, de les provoquer au contraire à la pénitence et de désirer leur salut comme on désire celui d'un frère.

« Jugez votre mère, jugez-la parce qu'elle n'est plus mon épouse et que je ne suis plus son époux. Qu'elle efface les fornications de son visage et ses adultères du milieu de son sein, de peur que je ne la dépeuille, que je ne l'expose toute nue, que je ne la mette dans le même état où elle était au jour de sa naissance. » *Ose. II, 2, 3*. Les Septante : « Entrez en jugement avec votre mère, entrez en jugement, parce qu'elle n'est plus mon épouse et je ne suis plus son époux, et que j'ôterai la fornication de devant ma face, et ses adultères du milieu de son sein ; je la dépouillerai, je l'exposerai toute nue, et je la remet-

et sermo et voto et litteris ad penitentiam provocato, quia frater vester appellatur et soror : frater, ex eo quod dicitur, « populus meus ; » soror, ex eo quod appellatur, « miséricordiam consecuta. » Aliter : Qui in Christum creditis et estis tam ex Judæis quam ex gentibus, dicite fractis ramis et priori populo, qui projectus est : Populus meus, quia frater tuus est, et miséricordiam consecuta, quia soror tua est. Cum enim intraverit plénitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiet. *Rom. xi, 25*. Hoc idem nobis præcipitur, ne hæreticos penitus desperemus, sed provocemus ad penitentiam, et illorum salutem geremus optemus affectu.

« Judicate matrem vestram, judicate, quoniam ipsa non uxor mea, et ego non vir ejus ; auferat fornicationes suas a facie sua, et adulteria sua de medio uberum suorum ; ne forte exspelim eam nudam, et statuam eam secundum diem nuptivatis sue. » *Ose. II, 2, 3*. LXX : « Judicamini cum matre vestra, judicamini, quia hæc non uxor mea, et ego non vir ejus, et auferam fornicationem ejus a facie mea, et adulteria ejus de medio uberum illius ; ut exspelim eam nudam, et restituiam eam juxta diem nuptivatis sue. » Hucusque ad Israel populum, hoc est, decem tribus

traï dans l'état où elle était au jour de sa naissance. » Jusqu'ici c'est au peuple d'Israël, aux dix tribus que s'adressait la parole ; à présent, un autre chapitre commence, et il est prescrit aux enfants, c'est-à-dire au peuple, d'engager un jugement contre la mère qui les a mis au jour, qui, de courtisane devenue épouse, n'a pas abandonné ses mœurs d'autrefois, et s'est de nouveau prostituée avec ses courtisans. Et voyez la bonté du mari. Elle est déjà répudiée, elle est déjà rejetée, il a déjà dit : « Elle n'est plus mon épouse et je ne suis plus son mari ; » et cependant il ordonne aux enfants de parler, non pas à l'épouse du père qu'il a renvoyée, mais à leur mère qui les a mis au monde ; et de lui parler en la provoquant à la pénitence, afin qu'elle efface les fornications de son visage et ses adultères du milieu de son sein. Elle est fornicatrice, celle qui se prostitue à plusieurs ; adultère celle qui est infidèle à son mari pour s'unir à un autre. La Synagogue est l'un et l'autre, et si elle persiste dans la fornication et l'adultère, Dieu lui enlèvera le vêtement et les ornements qu'il lui avait donnés. A ce sujet, Ezéchiel a écrit : « Au jour où vous êtes nées, on n'a pas lié vos mamelles et vous n'avez pas été purifiées avec le sel. Passant auprès de vous, je vous vis nues, et déshonorées, et couverte de sang ; » *Ezech. xvi, 4, 5* ; et peu après : « Je vous ai revêtue de fin lin et de gaze, je vous ai entourée d'ornements, j'ai mis des bracelets autour de vos mains et un

collier autour de votre cou. » *Ibid. 10, 11*. Le plus généreux des époux lui fit ces présents, quand il la trouva en Egypte, s'abandonnant à la prostitution de l'idolâtrie et détournant ses pas vers tous. Maintenant il lui fait la menace, si elle ne veut pas retourner à son mari, qu'elle sera sans son Dieu et son époux, comme elle était autrefois en Egypte. Pour ne pas toujours allonger les volumes par un triple commentaire, qu'il suffise de rappeler parfois que ce qui est dit convient, et aux Juifs qui nient Jésus-Christ, et aux hérétiques qui ont abandonné la foi du Seigneur : leur fornication est particulièrement sur leur sein, et habite leur cœur avec l'artifice des idoles et des dogmes pervers ; ils redeviendront comme au jour de leur naissance, s'ils ne font pas pénitence, ils seront semblables aux païens.

« Je la réduirai en une solitude, je la changerai en une terre sans chemin et je la ferai mourir de soif. » *Ose. II, 3*. Les Septante : « Je la réduirai en un désert, je la changerai en une terre sans eau, et je la ferai mourir de soif. » Si elle ne veut pas retourner au bien, j'agirai envers elle comme je fis dans le désert, en sorte que menés en captivité ils succomberont sur la terre étrangère, souffrant la soif de tous les biens, et qu'ils ne pourront retourner dans leur patrie. On assurément on leur dira avec l'Evangile : « Votre maison vous sera laissée déserte. » *Math. xxiii, 38*. Le Seigneur leur enverra, non la faim

sermo directus est. Nunc alterum caput incipit, et præcipitur filiis, id est, populo, ut in eant judicium adversum matrem suam, que eos genuit, que de meretricis uxor effecta, mores pristinos non reliquit ; et rursus fornicata est cum amatoribus suis. Elvide clementiam viri. Jam repudiata est, jam abjecta est, jam et locutus est : « Hæc non uxor mea, et ego non vir ejus ; » tamen præcipit filiis, ut nequaquam ad irorem patris quam ille dimisit, sed ad matrem suam loquantur que eos genuit. Loquantur autem ad penitentiam provocantes, ut auferat fornicationes a facie sua, et adulteria sua de medio uberum suorum. Fornicaria sua, que cum pluribus copulatur. Adultera, que unum virum deserens, alteri jungitur. Quorum utrumque est Synagoga, que si permanserit in fornicatione et adulterio, auferet ab ea Deus vestem et ornamenta que dedit. De quibus scribit Ezéchiel : « In die quando nata es, non ligaverunt mammillas tuas, et sale non es saluta ; et transivi per te, et inveni te nudam, et deturpata, et conspersam in sanguine ; » *Ezech. xvi, 4, 5* ; et post paululum : « Indui te byssino et subtilibus, et ornamenta circumposui tibi, et dedi armillas circa manus tuas, et monile circa collum tuum. » *Ibid. 10, 11*. Hæc tunc

ei dedit maritus largissimus, quando invenit illam in Ægypto idololatricæ libidine constupratam et divaricantem omnibus pedes suos. Et nunc comminatur, si ad virum suum noluerit reverti, ita eam futuram absque Deo et viro, sicut prius in Ægypto fuerat. Ne semper triplici explanatione tendamus volumina, hæc raro admonuisse sufficiat, que dicta sunt convenire et Judæis negantibus Christum, et hæreticis fidem Domini relinquentibus : quorum fornicatio proprie inter ubera est, et in artificio idolorum et variorum dogmatum corde versatur, qui revertentur ad diem nuptivatis sue, ut si non egerint penitentiam, ethnicis comparentur.

« Et ponam eam quasi solitudinem, et statuam eam velut terram inviam, et interficiam eam sicut desertum, et statuam eam sicut terram sine aqua, et occidam illam in siti. » Si noluerit ad meliora converti, faciam illi quod feci in solitudine, ut ducti in captivitatem cadant in terra aliena, patientes sitim omnium bonorum, et ad patriam suam redire non valeant. Vel certe audiant in Evangelio : « Relinquitur vobis domus vestra deserta. » *Math. xxiii, 38*. Et mittet et Dominus non famem panis, nec sitim aquæ ;

mur in ea. » *Psalm. cxvii, 24*. Interpretationis tertie quam suscepimus, Israel in hæreticis, Juda in Ecclesia hominibus exponendis, hic sensus est : Ut postquam Dominus in claritate sua venerit resumatur, hi qui ante vocabantur, non populus ejus, vocentur filii Dei viventis, cum Juda, id est, Ecclesia Dei fuerint copulati, et unum caput Christum habuerint, et ascenderit de terra, id est, de terrenis sensibus et humilitate litteræ, et susceperint magnum diem seminis Dei. Pro *ὅσα ἠληθύνον*, id est « absque miséricordia, » in quibusdam fertur exemplaribus, *ὅσα ἠληθύνον*, id est, non dilecta. Sed verior sunt exemplaria, que habent, « absque miséricordia ; » maxime quia ad distinctionem Israël, cui non miseretur, infert Deus : « Domini autem Juda miserebor. »

« Dicite fratribus vestris, populus meus, et sorori vestræ, miséricordiam consecuta [al. consecuta]. » *Ose. II, 1*. LXX : « Dicite fratri vestro, populus meus, et sorori vestræ, miséricordiam consecuta. » Quia magnus est dies Jezrael, in quo Judas et Israel unum habebunt principem, et nequaquam dicitur Israeli, non populus meus, sed e contrario vocabuntur filii Dei viventis ; idcirco, o homines tribus Juda, nolite desperare decem tribuum salutem, sed eas quotidie

du pain et la soif de l'eau, mais la faim d'entendre la parole du Seigneur. *Amos*, viii. *Isaïe* dit à ce sujet : « Ils seront comme un paradis n'ayant pas d'eau. » *Isaïe*, i, 30. Les hérétiques rejetés par le Seigneur, s'ils ne retournent pas à leur maison natale, endureront une telle pénurie de toutes choses que même la doctrine fautive qu'ils semblent posséder sera réduite à rien.

« Je n'aurai point pitié de ses fils, puisque ce sont des enfants de prostitutions, car leur mère s'est prostituée, celle qui les a conçus a été déshonorée, parce qu'elle a dit : J'irai après ceux qui me recherchent, qui me donnent mes pains, mes eaux, ma laine, mon lin, mon huile et tout ce que je bois. » *Ose*, ii, 4, 5. Les Septante : « Je n'aurai point de pitié de ses fils, puisque ce sont des enfants de prostitution, car leur mère s'est prostituée, celle qui les a mis au jour a été déshonorée, parce qu'elle a dit : J'irai après ceux qui me recherchent, qui me donnent mes pains et mon eau, mes vêtements, mes voiles de lin, mon huile, et toutes les choses qui me sont nécessaires. » J'infligerai encore ce châtement à celle à qui j'ai dit qu'elle n'est plus mon épouse et que je ne suis plus son mari, que je la réduirai à la nudité d'un désert, que je la rendrai semblable à une terre sans chemin ; car lorsque je la tirai d'Égypte, les parents ayant été mis à mort, leurs fils entrèrent dans la terre de répromission. Maintenant puisqu'elle s'est prostituée, les enfants périront avec leur mère criminelle, parce qu'ils sont des enfants de prostitution,

sed famem audiendi verbum Domini. *Amos* viii. De quo et *Isaïas* loquitur : « Erunt sicut paradisus aquam non habens. » *Isaïe*, i, 30. Hæretici qui abjecti sunt a Domino, si non redierint ad pristinam domum, sic omnium rerum patienter penuriam, ut etiam quod falsum habere videntur, redigatur ad nihilum.

« Et filiorum illius non miseror, quoniam filii fornicationum sunt, quia fornicata est mater eorum, confusa est que concepit eos, quia dixit : Vadam post amatores meos, qui dant panes mihi, et aquas meas, lanam meam, et limum meum, et oleum meum, et potum meum. » *Ose*, ii, 4, 5. LXX : « Et filiorum ejus non miseror, quoniam filii fornicationis sunt, quia fornicata est mater eorum, confusa est que peperit eos, dixit enim : Vadam post amatores meos, qui dant mihi panes meos et aquam meam, et vestimenta mea, et linteamina mea, et oleum meum, et omnia que mihi necessaria sunt. » Hoc plus faciam ei cui dixi : Non uxore mea, et ego non vir tuus, et ponam eam quasi solitudinem, et faciam eam velut terram iniviam. Quando enim de Ægypto eduxi eam, interfectis parentibus, filii eorum terram repromissionis ingressi sunt. Nunc autem fornicarie matris

des méchants engendrés d'autres méchants. C'est à eux qu'il est dit dans l'Évangile : « Race de vipères ; » *Math.* iii, 16 ; et cette race est devenue si châtée que Dieu a dû lui dire par la bouche de Jérémie : « Vous avez pris le front d'une femme débauchée, vous n'avez plus su rougir. » *Jérém.* iii, 3. N'y a-t-il pas le front insensible et l'impudence d'une courtisane à se glorifier comme elle de son crime jusqu'à dire : « Je suivrai ceux qui me recherchent, j'irai aux idoles qui m'ont fourni ce qui m'était nécessaire pour le vivre et le vêtement ? Tout ce dont parle le texte prophétique, les Juifs le regardent spirituellement du Seigneur. Ils ont nié le Fils de Dieu, ils lui ont préféré Barabbas voleur et séditionnel, ils ont crucifié le Fils de Dieu, *Joan.* xix, et c'est pourquoi jusqu'à ce jour ils suivent les démons, leur attribuant les bienfaits du Seigneur, quand leur culte a perdu leurs âmes. A leur tour, les hérétiques ont leurs pains et leurs eaux, pains de deuil et eaux troubles, qui étouffent ceux qui ont reçu le baptême et leur donnent la mort. Ils ont leur laine prise sur les brebis galeuses, leur lin dont rien ne corrige la noirceur, leur huile dont le prophète a dit : « L'huile du pêcheur ne souillera point ma tête, » *Psal.* cxi, 5, et le breuvage des eaux d'Égypte, au sujet desquelles Jérémie s'écrie : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et la voie d'Égypte, pour que vous buviez l'eau du Géon ? » *Jérém.* ii, 18. « Qu'y a-t-il de commun entre vous et la voie des Assyriens, pour que vous buviez les eaux des fleu-

liberi peribunt cum matre meretrice, quoniam filii fornicationis sunt, et matris ex malis geniti. Quibus in Evangelio dicitur : « Generatio viperarum ; » *Matth.* iii, 7 ; que in tantum venit impudentiam, ut audiret per Jeremiam : « Facies meretricis facta est tibi, impudorata es tu. » *Jerem.* iii, 3. An non est hoc dura frontis et meretricis impudentia, ut in suo scelere gloriatur, et dicat : « Sequar amatores meos, » vadam ad idola que mihi et ad victum et ad vestitum necessaria præbuerunt ? Omnia que propheticus sermo describit, spiritualiter a Domino accipere Judei. Et quia Dei Filium negaverunt, eligentes sibi Barabbam atrocissimi et seditionis auctorem, et crucifigentes Filium Dei, *Joan.* xix, propterea usque hodie sequuntur demones, et Dei beneficia ad illos referunt, qui cultorum suorum animas perdidit. Panes et aquas habent et heretici, quorum panis luctus est, et aque eorum canose, que suffocant et interficiunt baptizatos. Habent et lanam de scabidibus ovibus, et limum in nigredine perseverans, oleumque, de quo Propheta dicit : « Oleum peccatoris non impinguet caput meum, » *Psal.* cxi, 6, et potum aquarum Ægypti, de quibus clamat Jeremia : « Quid tibi et vie-

ves ? » Je me contente d'effleurer chaque point, pour courir à la suite.

« C'est pour cela que je vais vous fermer le chemin avec une haie d'épines ; je le fermerai avec une muraille, et elle ne pourra trouver de sentier par où passer. Elle poursuivra ceux qu'elle aimait, et elle ne pourra les atteindre ; elle les cherchera et elle ne les trouvera point, et elle dira : J'irai et je reviendrai à mon premier époux, parce que j'étais alors heureuse plus que je ne le suis maintenant. » *Ose*, ii, 6, 7. Les Septante : « C'est pourquoi je fermerai sa voie avec des pieux, j'obstruerai ses voies, et elle ne trouvera pas son sentier. Elle poursuivra ceux qu'elle aimait et elle ne pourra les atteindre ; elle les cherchera et elle ne les trouvera point, et elle dira : J'irai et je retournerai à mon premier époux, parce que j'étais alors plus heureuse que maintenant. » La prostituée avait dit : J'irai après ceux qui me recherchent, qui m'ont fourni en abondance toutes choses. Le Seigneur répond : Je fermerai votre voie avec des épines ou avec des pieux, afin que vous ne puissiez aller là où vous désirez ; je les traverserai d'une clôture ou d'un mur, et vous ne retrouverez pas les sentiers que vos pieds avaient foulés si souvent, afin que vous ne puissiez pas atteindre ceux que vous poursuiviez avec tant d'ardeur, et que la nécessité vous pousse à retourner vers votre premier époux et à répéter

ces paroles de l'Évangile : « Combien y a-t-il chez mon père de serviteurs à gages qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut, et moi je meurs ici de faim. Je partirai, j'irai trouver mon père et je lui dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; traitez-moi comme l'un de vos serviteurs à gages. » *Luc.* xv, 17, 18. Par où nous comprenons que souvent la Providence permet les maux qui nous arrivent, afin que, n'ayant pas ce que nous désirons et opprimés par les diverses calamités et les misères de ce monde, nous soyons obligés de retourner au service de Dieu. Dans les poursuivants de Jérusalem et de la nation juive, conformément à l'histoire de ce temps-là, nous devons voir les Assyriens, les Chaldéens, les Égyptiens et les autres nations, aux idoles desquelles elle se prostitua et dont elle attendit en vain le secours aux époques où la guerre et les maux l'accablaient. Au sens spirituel, ce sont ces courtisanes que suivent les hérétiques et qui les délaissent souvent, en sorte que le fardeau des maux ramène ces hérétiques au sein de leur mère l'Église. C'est par toutes sortes de fléaux et de tourments que Dieu fait l'instruction d'Israël.

« Cette femme n'a pas su que c'était moi qui lui avais donné le blé, le vin, l'huile, et cette abondance d'argent et d'or dont elle a fait des

Ægypti, ut bibas aquam Geon ? » *Jerem.* ii, 18 ? et : « Quid tibi et via Assyriorum ut bibas aquas fluminum ? » Breviter cuncta percurramus, ut ad reliqua transeamus.

« Propter hoc ecce ego septimam viam tuam spinis, et septimam eam maceria, et semitas suas non inveniet, et sequetur amatores suos, et non apprehendet eos, et queret eos et non inveniet, et dicet : Vadam et revertar ad virum meum priorem, quia bene mihi erat tunc, magis quam nunc. » *Ose*, ii, 6, 7. LXX : « Propterea ecce ego septimam viam ejus in sudibus, et obstruam viam illius, et semitam suam non inveniet. Et persequetur amatores suos, et non apprehendet illos, et queret eos, et non inveniet ; et dicet : Vadam et revertar ad virum meum priorem, quia melius mihi erat tunc, quam nunc est. » Dixit meretrix : Vadam post amatores meos, qui omnium rerum mihi abundantiam præbuerunt. Respondit Dominus : Ego septimam viam tuam spinis, sive sudibus, ne possis ire quo desideras, et interponam maceriam, sive murum et semitas tuas quam crebro triveras pede, non invenies, ne apprehendas eos quo tanto studio sequebaris, ut rerum necessitate compulsus revertaris ad virum tuum, et dicas illud de Evangelio : « Quanti merce-

narii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereor. Surgam et ibo ad patrem meum et dicam illi : Pater, peccavi in coram te et coram te, et jam non sum dignus vocari filius tuus ; fac me sicut unum de mercenariis tuis. » *Luc.* xv, 17, 18. Ex quo intelligimus quod providentia Dei sæpe nobis accidant mala, ne habeamus ea que cupimus, et variis oppressi calamitatibus hujus sæculi ac miseris, ad Dei servitium redire cogamur. Amatores autem Jerusalem et gentis Judææ, secundum historiam illius temporis, Assyrii etiam Chaldæos et Ægyptios nationesque ceteras intelligamus, cum quorum idolis fornicata est, a quibus bellorum tempore et promentibus malis frustra speravit auxilium. Hos amatores juxta intelligentiam spirituum sequuntur heretici, a quibus sæpe deserti malorum pondere ad sinum matris Ecclesie revertuntur. Per omnia enim flagella atque tormenta eruditur Israel.

« Et hæc nescivit, quia ego dedi ei frumentum et vinum, et oleum, et argentum multiplicavi ei et aurum, que fecerunt Baal. » *Ose*, ii, 8. LXX : « Et ipsa nescivit quia ego dedi ei frumentum, et vinum, et argentum multiplicavi ei ; hæc autem argentea et aurea fecit ipsi Baal. » Ad superiora respondit, dixerat enim : Vadam post amatores meos, qui dant

dons à Baal. » *Ose. ii, 8.* Les Septante : « Cette femme même n'a pas su que c'est moi qui lui ai donné le blé, le vin, l'huile et l'abondance de l'argent; et c'est à Baal qu'ils en ont fait des présents d'argent et d'or. » Dieu répond à ce que la prostituée avait dit plus haut : J'irai après ceux qui m'aiment, qui me donnent mon pain et mes eaux, la laine, le lin, l'huile et tout ce que je bois. Or, tous ces biens, elle les avait reçus pour les rapporter au culte de Dieu. Mais le pain qui fortifie et le vin qui réjouit le cœur de l'homme, *Psal. ciii*, l'huile qui éclaire tout homme venant en ce monde, *Jean. i*, l'argent dont nous avons dit souvent : « Les paroles du Seigneur sont des paroles chastes, un argent éprouvé au feu, purifié dans la terre et raffiné jusqu'à sept fois, » *Psal. xi, 7*, et l'or dont le Psalmiste a dit : « Quand vous seriez endormis au milieu des plus grands périls, vous deviendriez comme la colombe, dont les ailes sont argentées et dont l'extrémité du dos présente l'éclat de l'or, » *Psal. lxxv, 14*, — tous ces dons, elle les a changés en idoles, elle en a fait des statues de Baal, qui veut dire « supérieur et action de dévorer, » parce qu'elle pense avoir des dogmes plus grands que ceux de l'Eglise et qu'elle est dévorée dans sa fausse science elle-même. Quant au fait historique, que Jérusalem fut dans l'abondance de l'or, de l'argent et de toutes les richesses, et qu'elle éleva des idoles à Baal, démon des Syriens, ou, comme certains le pensent avec plus de raison, des Babyloniens, où il s'appelle Bel, Ezéchiel le dé-

panes mili, et aquas meas, lanam et limum, et oleum, et potum meum, que universa susceperat, ut in Dei cultum verteret. Illa vero panem et vinum, qui confirmat et quod lificat cor hominis, *Psal. ciii*, et oleum quod illuminat omanem hominem venientem in hunc mundum, *Jean. i*, et argentum de quo sepe diximus : « Eloquia Domini, eloquia casta, argentum igne examinatum, probatum terra, purgatum septulphum, » *Psal. xi, 7*; et aurum de quo legitur : « Si dormialis inter medios clericos, pennæ columbæ deargentalæ, et posteriora dorsi ejus in virore auri, » *Psal. lxxv, 14*, vertit in idola, et fecit *Baal*, quod interpretatur « superior et devoratio, » dum aut majora se putat habere dogmata quam Ecclesia, aut in ipsa falsæ opinionis scientia devoratur. Quod autem juxta litteram, auro et argento et cunctis opibus abundaverit Jerusalem, et fecerit idola Baal demoni Sidoniorum, sive, ut quidam rectius arbitrantur Babyloniæ, ex quo et *Bel* dicitur, Ezéchiel plenus in suo ponti volumine, et omnis prophetarum narrat chorus. « Idecirco revertar [Vulg. *converterar*] et summam fru-

clare dans son livre et tout le cœur des Prophètes le raconte.

« C'est pourquoi je reviendrai, je reprendrai mon blé et mon vin quand le temps en sera venu, et je délivrerai ma laine et mon lin qui servaient à couvrir son ignominie. » *Ose. ii, 9.* Les Septante : « C'est pourquoi je reviendrai, j'emporterai mon froment et mon vin quand le temps en sera venu, et j'enlèverai mes vêtements et mes voiles de lin, afin qu'ils ne couvrent plus son ignominie. » C'est un dur châtiement, quand au temps de la moisson et de la vendange sont emportés les récoltes et le vin qu'on espérait, qu'ils sont ravés alors qu'on les tenait, pour ainsi dire, dans les mains. Or, s'il y a privation de toutes choses au temps de l'aire et du pressoir, quand la terre change en abondance la pénurie passée par des fruits nouveaux, que devons-nous penser de la disette pendant le reste de l'année, quand on conserve les provisions antérieures ? Quant à la laine et au lin, ou aux vêtements et aux voiles de lin, ils sont délivrés afin qu'ils ne couvrent plus l'ignominie de la prostituée, c'est-à-dire afin qu'elle soit dépourvue du secours de Dieu et que toute protection des Anges l'abandonne. De là ce que l'Apôtre dit que la créature est délivrée de la servitude de la corruption dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu. *Rom. viii*. Beaucoup ont reçu l'or de la sagesse et l'argent de l'éloquence, pour en faire un candélabre à sept branches de l'or le plus pur, la table d'or de la proposition, le propitiatoire, les Chérubins

mentum meum in tempore suo, et vinum meum in tempore suo, et liberabo lanam meam, et limum meum que operiebant ignominiam ejus. » *Ose. ii, 9.* LXX : « Propterea revertar et tollam triticum meum in tempore suo, et auferam vestimenta mea, et linteamina mea, ne operiant ignominiam ejus. » Gravior pena est, quando in tempore messis et vindemia sperate fruges auferuntur et vinum, et quodammodo tente tolluntur et manibus. Sin autem in tempore aræ et preli et torcularis, quando sterilitatem præteritam novis frugibus terra feundat, omnium rerum penuria est, quid de reliquo anni tempore, quando vetera conservantur, estimare debemus ? Liberatur autem lana et limum, sive vestes et linteamina, ne ultra ignominiam operiant stereticis, ut scilicet Dei nudetur auxilio, et omnium ab eo engellorum tutela discedat. Unde et Apostolus liberari dicit creaturam a servitute corruptionis in libertatem glorie filiorum Dei. *Rom. viii*. Multi accepere aurum et argentum sapientie et eloquentie, de quibus facerent candelebrum septem lucernarum ex auro

rayonnant de l'éclat de l'or, les bases d'argent des colonnes, le froment de la parole de Dieu, le vin de la joie de l'Esprit saint, et des vêtements et des voiles de lin pour en vêtir ceux qui croient en Jésus-Christ : tous ces biens, ils les ont tournés au culte des idoles, en composant diverses doctrines d'erreur, et trompés eux-mêmes ils ont trompés les autres. Dieu leur ôtera tous ces dons, afin que, n'ayant pas voulu le connaître dans ses largesses, ils sentent sa force dans le châtiement par la disette.

« Je découvrirai maintenant sa folie aux yeux de ceux qu'elle aimait, et il n'y aura point d'homme qui puisse la tirer de ma main. Je ferai cesser toute sa joie, ses jours solennels, sa nouvelle lune, son sabbat et toutes ses fêtes; je gènerai la vigne et le figuier, dont elle a dit : Ce sont là mes récompenses, que m'ont données ceux qui m'aiment; je la réduirai en un bois abandonné aux bêtes sauvages, qui la dévoreront. » *Ose. ii, 10-12.* Les Septante : « Je découvrirai maintenant son impureté en présence de ceux qu'elle aimait, et personne ne l'arrachera de ma main; je détruirai toutes ses joies, ses solennités, ses nouvelles lunes, ses sabbats et toutes ses fêtes; je détruirai la vigne et les figuiers, puisqu'elle a dit : Ce sont là mes récompenses, que m'ont données ceux qui m'aimaient; je la réduirai à servir de témoignage, et les bêtes sauvages la dévoreront. » Ce qui

purissimo, et mensam propositionis auream, et propitiatorium, et Cherubim auri splendore radiantia, et bases columnarum argenteas, et triticum sermonis Dei, et vinum gaudium Spiritus sancti, vestimenta quoque et linteamina quibus credentes vestirentur in Christo : que universa verterunt in idololatriæ cultum, varia errorum dogmata componentes, et decepti alios decepturi. Que omnia auferet Deus, ut qui ex copia datorum non senserant, sentiant ex penuria.

« Et nunc revelabo stultitiam ejus in oculis amatorum ejus, et [Al. *et nullus*] vir non eruet eam de manu mea, et cessare faciam omne gaudium ejus, solennitatem ejus, neomeniam ejus, Sabbatum ejus, et omnia festa tempora ejus; et corrumpam vineam ejus, et ficum ejus, de quibus dixit : Mercedis hæc mee sunt, quas dederunt mihi amatores mei, et ponam eam in saltum, et comedet eam bestia agri. » *Ose. ii, 10-12.* LXX : « Et nunc revelabo inmunditiam ejus in conspectu amatorum illius, et nullus eruet eam de manu mea; et auferam omnes læticias ejus, solennitates illius, et neomenias, et Sabbata, et cunctas festivitates illius, et disperdam vineam ejus et ficum illius, que dixit : Mercedis mee iste sunt, quas dederunt mihi amatores mei; et ponam eam in

suit : « Ainsi que les oiseaux du ciel et les reptiles de la terre, » doit être marqué d'un obèle. — Au lieu de *bois*, en hébreu *lan*, d'où *Cariath Jarim*, qui se traduit par « ville des bois, » les Septante ont mis *témoignage*, trompés par la ressemblance des lettres *nis* et *dalet*. En lisant *dalet* au lieu de *res*, on dit en effet témoignage, à la condition que la lettre *son* ne précède pas. Par conséquent, le vêtement et le voile de lin ayant été délivrés, afin qu'ils ne couvrent plus l'ignominie de la prostituée, toute la honte de Jérusalem, ou la folie qui l'a précipitée dans la honte, sera découverte en présence de ceux qui l'aimaient, afin qu'ils méprisent dans sa nudité celle dont ils convoitaient la possession quand elle était voilée. Lorsqu'elle aura été livrée à ses courtisans les Assyriens, ou aux démons que servent les Assyriens, et qu'elle sert elle-même, il n'y aura point d'homme qui puisse la tirer de sa main, l'impuissance des démons ayant été prouvée, en ce que ces démons qu'ils avaient reçus dans l'abondance de tous les biens, n'ont pu les délivrer des maux qui les oppriment. Livrée à la servitude chez les Babyloniens, il lui sera interdit de célébrer les trois solennités de la Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles; de se livrer à la joie des néoménies ou Calendes, du sabbat et des jours qu'elle embrasse sous la même dénomination de fêtes. Elle verra périr sa vigne, ses figuiers

testimonium, et comedet eam bestia agri. » Quod sequitur : « Volatilia cœli et reptilia terre, » — obelo prenotandum est. Pro saltu quoque, quod Hebræice dicitur *lan* unde *Cariath Jarim*, interpretatur « villa silvarum, » LXX transtulerunt « testimonium, » *nis* et *dalet* litterarum falsi similitudine. Si enim pro *res* *dalet* legatur, « testimonium » dicitur, ita duntaxat, ut *son* littera non precedat. Liberatis ergo vestis et linteamina, ne operient ultra ignominiam fornicariæ, omnis turpitudine Jerusalem, sive stultitia, per quam operata est turpitudinem, revelabitur in conspectu amatorum ejus, ut qui velatum desiderabant, apertam contemnant. Cæque tradita fuerit amatoribus suis Assyriis, sive demonibus, quibus et *ipea* et Assyriti serviunt, nullus, inquit, eam de manu mea poterit eripere, probata imbecillitate demonica, quod quos rebus omnibus abundantes receperunt, oppressos malis liberare non possunt. Tradita autem Babyloniæ servituti, nequaquam tres solennitates Pasche et Pentecostes et Tabernaculorum celebrare poterit; non neomenias, id est Kalendarum, non Sabbati exorcere poterit, nec omnes festivitates quas uno nomine comprehendit. Vineæ quoque et ficus et rerum omnium abundantiam corrumpitur. In vinea lætiam, in ficu suavitatem et dulcedinem in-